



DIRECTION DE L'ACTION RÉGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE
SOUS-DIRECTION DE LA MÉTROLOGIE
20, AVENUE DE SEGUR
F-75353 PARIS 07 SP

Certificat d'approbation C.E.E. de modèles n° 01.00.521.001.0 du 24 avril 2001

Filtres séparateurs de gaz ALMA modèles V150, H200, H400, H600 et H1200

Le présent certificat est établi en application de la directive 71/316/CEE du 26 juillet 1971 modifiée, relative aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique, de la directive 71/319/CEE du 26 juillet 1971 relative aux compteurs de liquides autres que l'eau et de la directive 77/313/CEE du 5 avril 1977 modifiée, concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau, du décret n° 73-788 du 4 août 1973 modifié, portant application des prescriptions de la Communauté économique européenne relatives aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique et du décret n° 73-791 du 4 août 1973 relatif à l'application des prescriptions de la Communauté économique européenne au contrôle des compteurs volumétriques de liquides autres que l'eau et de leurs dispositifs complémentaires.

FABRICANT :

ALMA Ingénierie, Maison de la tourelle - 47 rue de Paris - 94470 BOISSY-ST-LEGER

OBJET :

Le présent certificat renouvelle le certificat d'approbation C.E.E. de modèle n° 90.0.02.461.5.3 du 31 décembre 1990 ⁽¹⁾.

CARACTERISTIQUES :

Les caractéristiques des modèles faisant l'objet du présent certificat sont identiques à celles des modèles approuvés par le certificat précité.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Les inscriptions réglementaires sont inchangées à l'exception du signe d'approbation C.E.E. de modèles qui est remplacé par le suivant :

F 01
521.001

DEPOT DE MODELES :

La documentation relative à ce dossier est déposée, pour la sous-direction de la métrologie, au Laboratoire national d'essais (LNE) sous la référence DDC/72/B011744-D1 et chez le fabricant.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable jusqu'au 31 décembre 2010.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation,
par empêchement du directeur de l'action régionale
et de la petite et moyenne industrie,
l'ingénieur en chef des mines,

E. TROMBONE

⁽¹⁾ Revue de Métrologie, janvier 1991, page 51.